MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 223
SUR LES RÈGLES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 223 sur les règles et le fonctionnement de la bibliothèque, a été adopté lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h 30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Clet, ce 14e jour du mois de mai 2025.

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière